



# ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rectorat Direction des ressources humaines

Division des personnels d'enseignement,  
d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

DRH  
n°0142/25-26/DRH/ED/VM

Reims, le 2 mars 2026

### DPE 1

Affaire suivie par : Michaël Anne  
Téléphone : 03.26.05.69.23

Le recteur de l'académie de Reims

### DPE 2

Affaire suivie par : Delphine Dom  
Téléphone : 03.26.05.69.20

à

Destinataires in fine

### DPE 3

Affaire suivie par : Estelle Dhap  
Téléphone : 03.26.05.20.26

Mél : [ce.dpe@ac-reims.fr](mailto:ce.dpe@ac-reims.fr)

### 1, rue Navier

51082 Reims cedex

### accueil du public

du lundi au vendredi  
8h30-12h30 | 13h30-17h

## **Objet : MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2026 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES PERSONNELS D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE – ENSEIGNEMENT PUBLIC**

### Références :

*Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (B.O.E.N. spécial n°5 du 31 octobre 2024).*

*Arrêté rectoral du 2 mars 2026*

*Lignes directrices de gestion académiques pour la mobilité des personnels.*

La présente circulaire a pour objet de rappeler les règles et les procédures relatives à la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré public pour la rentrée 2026.

### **1) Les principes et objectifs**

Les affectations des personnels prononcées dans le cadre de ce mouvement intra-académique doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale. Un des enjeux de ce processus de mobilité est donc d'atteindre cet objectif de couverture complète des besoins en ressources humaines, en conduisant une politique de gestion des ressources humaines qualitative qui prenne en compte la situation personnelle et professionnelle des participants.

L'intégralité des orientations générales en matière de mobilité se trouve dans les lignes directrices de gestion ministérielle et académique, téléchargeables sur le site [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr) (rubrique « Personnel »).

Les lignes directrices de gestion confirment les principes et objectifs auxquels l'académie de Reims est particulièrement attachée :

- La diversification de parcours professionnels ;
- L'accompagnement des agents dans leur projet de mobilité ;
- La garantie d'un traitement équitable des candidatures, avec des règles de classement transparentes liées à un barème ;
- Le respect des priorités de mutation définies par la loi et le règlement.

Dans le respect des objectifs ainsi fixés, les services de gestion seront toujours très attentifs quant aux situations liées aux priorités légales : rapprochement de conjoint, handicap, affectation en éducation prioritaire, mesure de carte scolaire. Une attention particulière sera également portée aux agents concernés par les bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel.

## 2) L'accompagnement des personnels participant au mouvement

La circulaire académique s'accompagne d'un livret dans lequel les personnels peuvent trouver le calendrier et toutes les informations utiles pour leur participation. Je vous invite à le lire très attentivement. La synthèse des critères de classement (barème académique) se trouve en annexe 1 du livret.

L'ensemble des documents nécessaires figure sur la page dédiée du site académique [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr), rubrique « personnel » > « mouvement intra-académique 2026 » > « personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation et psychologues ».

La **saisie des vœux** devra être enregistrée **du 20 mars au 2 avril 2026**.

Les demandes de participation au mouvement ne seront **effectives** que si les participants **retournent** leur confirmation de mutation accompagnée des pièces justificatives **dans les délais** fixés. A défaut, les participations au mouvement seront **annulées**.

Afin d'accompagner au mieux tous les participants à cette phase du mouvement, les personnels peuvent poser leurs questions à l'adresse électronique [mvt2026@ac-reims.fr](mailto:mvt2026@ac-reims.fr) ou contacter directement leur gestionnaire RH (Cf. coordonnées pages 4 et 5 du livret).


Un webinaire de présentation des modalités du mouvement intra-académique 2026 sera proposé par la division des personnels enseignants le mercredi 25 mars 2026 à 14 heures, accessible par ce lien :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/570939/creator/51121/hash/c2b27f869a64b5cc21d3be3280b4697a0a63a93b>

Je vous remercie de diffuser ces informations auprès de l'ensemble des personnels concernés de votre établissement ou de votre service ainsi qu'à ceux qui seraient absents (agents en congé de maladie, en congé de formation, aux personnels rattachés dans votre établissement...).

Les services DPE 1-2-3 sont à votre disposition pour répondre à toute demande de précision dans le cadre de cette procédure.

Pour le recteur et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,  
Directeur des ressources humaines



Cyrille Bourgery



# ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Pour attribution**

Monsieur le président de l'université Reims Champagne-Ardenne  
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes  
Monsieur le doyen des IA-IPR  
Monsieur le doyen des inspecteurs de l'éducation nationale ET/EG  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale ET/EG  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs adjoints à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré  
Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation  
Monsieur le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue  
Madame la cheffe du service académique d'information et d'orientation  
Madame la directrice de la délégation régionale ONISEP Grand Est  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré  
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation

## **Pour information**

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation nationale

Monsieur le chef de la Division des Systèmes d'Information

Madame la cheffe du département applications métiers de la Division des Systèmes d'Information